

Déclaration d'opposition
contre la mise en œuvre volontaire de l'auto-test COVID-19 dans les écoles
pour l'année scolaire 2020/21

Dans les semaines à venir, même après les vacances de Pâques, votre enfant pourra participer volontairement à l'auto-test COVID-19 à l'école.

Si, en tant que parent/tuteur légal, vous ne souhaitez pas que votre enfant effectue un auto-test, vous pouvez le faire en remettant ce formulaire à l'école (déclaration d'opposition).

Dans ce cas, l'auto-test ne sera pas remis à votre enfant par l'école; il ne participe pas aux tests.

Veillez noter que l'école ne peut tenir compte de votre déclaration que si elle est disponible à temps pour l'école!

Vous pouvez annuler votre déclaration d'opposition à tout moment avec effet pour l'avenir. Vous pouvez le signaler à l'école par courrier ou par e-mail ou donner une explication à votre enfant. En tant que parent/tuteur, vous êtes responsable du fait que votre explication suffit à l'école à temps (accès).

Cette opposition ne concerne pas la réalisation de tests qui peuvent être ordonnés par l'Office de la santé publique sur la base d'exigences en matière de protection contre les infections. L'Office de la santé publique vous en informera.

Nom / prénom de l'élève : _____

Adresse: _____

Numéro de téléphone / adresse e-mail (du tuteur légal): _____

Je ne suis pas d'accord avec le fait que mon enfant de moins de 18 ans fasse un auto-test COVID 19 à l'école.

Lieu, date

signature d'un tuteur légal

Nom (en bloc)

Veillez indiquer à votre enfant la déclaration d'opposition signée à l'école. La déclaration d'opposition y est conservée.